



Déméter

5 | 2020

La conférence comme performance :
formes et actes du discours (XIX^e - XXI^e siècles)

Une physionomie à pleines voix : le procès du PÈRE ou l'enfance d'une performance

Florent Perrier

Édition électronique

URL : <https://demeter.univ-lille.fr/>

ISSN : 1638-556X

Référence électronique

Florent Perrier, « Une physionomie à pleines voix : le procès du PÈRE ou l'enfance d'une performance », *Déméter. Théories & pratiques artistiques contemporaines* [En ligne], # 5 | 2020, mis en ligne le 01 septembre 2020. URL : <https://demeter.univ-lille.fr/>, date de consultation.



Université
de Lille



Université de Lille

Centre d'Études des Arts Contemporains, EA 3587

Ce document a été généré le 16 juillet 2020.



La revue Déméter est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.



Une physionomie à pleines voix : le procès du PÈRE ou l'enfance d'une performance

Florent Perrier

Résumé :

En août 1832, le PÈRE des saint-simoniens, Prosper Enfantin, opposa au tribunal qui le jugeait pour immoralisme une défense inédite articulée par ses seuls regards, ses silences, ses gestes. Cette *corpeaugraphie*, exempte de toute subordination à l'écrit, visait notamment à incarner en creux, face au pouvoir institutionnel, la place de la femme affranchie jusqu'alors interdite de droit à la parole. Par cette performance sensible où son corps en vint à dépasser politiquement l'assignation au silence pour tenter d'ouvrir une voie tangible à l'émancipation, Enfantin offrit non seulement aux femmes l'espace d'une utopie dont elles s'emparèrent aussitôt par la fondation de *La Femme libre*, premier journal féministe, mais encore un espace ouvert à la réhabilitation de la chair comme à l'expression des désirs et pour l'émergence duquel devaient en premier lieu se mettre en mouvement les artistes, les hommes à imagination.

Abstract :

In August 1832, the father (le PÈRE) of the Saint-Simonians, Prosper Enfantin, facing the court, which judging him for immoralism, used an unprecedented defense articulated only by his looks, his silences, his gestures. This *corpeaugraphie*, free of all subordination to the written, aimed in particular to embody, against the institutional power, the place of freed woman who had hitherto been banned from the right to speak. By this sensitive performance, in which his body came to overcome politically the assignment to silence in an attempt to open a tangible path to emancipation, Enfantin not only offered women the space of a utopia which they immediately seized on with the creation of *La Femme libre*, the first feminist newspaper, but also a space open to the rehabilitation of the flesh as to the expression of desires and for the emergence of which artists, men with imagination, first needed to move.

Quelques mots à propos de Florent Perrier :

Florent Perrier est maître de conférences en esthétique et théorie de l'art à l'université Rennes 2, membre de l'équipe Pratiques et théories de l'art contemporain (EA 7472), chercheur associé à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC) et aux archives Walter Benjamin (Berlin). Auteur de l'essai *topeographies de l'utopie : esquisses sur l'art, l'utopie et le politique* (Payot, « Critique de la politique », 2015), il vient de publier, avec Christophe David, l'ouvrage collectif *Où en sommes-nous avec la Théorie esthétique d'Adorno ?* (Pontcerq, 2018).

Texte intégral :

1. L'incident du regard d'Enfantin au procès des saint-simoniens d'août 1832¹ est un lieu commun des histoires conservatrices ou orthodoxes du socialisme, celles où la question politique de l'utopie inhérente aux textes comme aux faits et gestes est dénigrée voire passée sous silence. Ce qui est là occulté, laissé en sous-main, a le plus souvent à voir avec la place de l'art et du sensible et à cette aune, l'incident du regard apparaît opportun pour déconstruire l'abjection du sensible à l'œuvre dans ces lectures politiques de l'utopie, car il est mise en scène du sensible devant le tribunal symbolique et réel qui le condamne, affirmation de sa puissance au lieu même de son exécution. Ce que le corps du prévenu dit par ses gestes, ce qui s'énonce par le jeu de son regard, ce qui vient là toucher son public sans mots dire est en effet calcul : non pas chorégraphie, non pas suite ordonnée de pas, mais corpeaographie, expression par le corps d'un discours sensible², enfance d'une performance³.
2. L'histoire récente des arts vivants retient du saint-simonisme la fameuse « prise d'habit » lors de la retraite à Ménilmontant en avril 1832. De « La performance des saint-simoniens » présentée par Louise Hervé et Chloé Maillet à Delme, à la Biennale de Lyon ou au centre Georges Pompidou depuis 2008 à « Baisse-toi, montagne, lève-toi, vallon », créé par Ulla von Brandenburg en 2015 à la demande des Nouveaux Commanditaires, ce moment, haut en couleurs⁴, est toujours privilégié pour rendre compte du désir des saint-simoniens de se faire les illustrations vivantes d'une parole nouvelle.
3. Légitime, ce choix manque pourtant une dimension agonistique propre au procès où s'énonce en outre, avec la place des femmes dans l'espace public et privé, la question de leur affranchissement. Au Palais de Justice de Paris, si les cérémonies édifiantes de Ménilmontant sont présentes dans tous les esprits, ce que l'autorité souhaite endiguer et contenir par-dessus tout dans ce lieu de pouvoir par excellence, est l'appel jugé immoral aux prolétaires, aux artistes et surtout aux femmes pour leur émancipation, appel dont le Père va se faire porteur par ses silences comme par ses regards, par sa corpeaographie.
4. Prosper Enfantin (1796-1864), désigné comme l'un des Pères de la Religion saint-simonienne à compter de 1829, fut le principal propagateur des idées de Claude-Henri Saint-Simon (1760-1825), y compris celles relatives à la place de l'art et des artistes dans la société. Dans un texte tardif, Saint-Simon théorisait le rôle de l'avant-garde des artistes pour la constitution d'une société autre et leur mission, par l'intermédiaire des œuvres, de

pressentir, de désirer et d'appeler le peuple à venir déployer lui-même l'espace de son émancipation. Dans ce dialogue avec le savant et l'industriel, l'artiste occupe la première place :

C'est nous, artistes, qui vous servirons d'avant-garde ; la puissance des arts est en effet la plus immédiate et la plus rapide. [...] nous exerçons une influence électrique et victorieuse. Nous nous adressons à l'imagination et aux sentiments de l'homme ; nous devons donc exercer toujours l'action la plus vive et la plus décisive.

5. « Produire sur l'homme des sensations fructueuses » et « propager, à l'aide de ces sensations, des idées généreuses qui soient actuelles⁵ » ne peut pourtant valoir qu'au regard de « l'amélioration de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse », celle des prolétaires et plus encore en leur sein celle des femmes, ces figures de paria. La fin de l'exploitation de l'homme par l'homme, de l'exploitation de la femme par l'homme doit pouvoir ainsi advenir par la voie du sensible, voie ouverte par les artistes grâce à la puissance de leur imagination.
6. Cette exigence, le Père ne cessera de la maintenir vivante comme en témoigne André Breton :

Le message d'Enfantin, message que de son temps les chiens de tous poils n'ont eu de cesse d'avoir *brouillé* et dont ils ont assez bien réussi à gêner la transmission jusqu'à nous, mais qui garde de ce fait même tout son éclat, toute sa rigueur, tient [...] dans ces deux préceptes : 1° Il faut à tout prix lever l'anathème chrétien contre la chair, 2° Il faut à tout prix provoquer l'affranchissement de la femme par la femme.

7. Et de conclure : « nul n'a su plus souverainement, plus définitivement tenir tête à l'infâme appareil policier et judiciaire qu'Enfantin, prévenu d'outrage à la morale publique, en la Cour d'assises de la Seine, les 27 et 28 août 1832⁶. »
8. Le 23 avril 1832 commençait, à l'instigation d'Enfantin, la vie nouvelle à Ménilmontant, un apostolat pacifiste dont l'objet, « convertir à notre foi les femmes et le peuple⁷ », devait avoir pour seules armes « la persuasion, la démonstration et l'exemple⁸ ». Il fallut en passer toutefois « par le recueillement, par l'abolition de la domesticité, par les travaux du prolétariat » et fonder le culte de cette religion inédite « par l'adoption d'un habit nouveau et la création de l'art nouveau⁹. »

9. Le 6 juin 1832, les portes de la maison restées closes s'ouvrirent au public pour la prise d'habit officielle qui « eut lieu dans le jardin, par une pluie battante au double bruit du tonnerre et de la canonnade¹⁰ », répression dans le sang des derniers feux de l'insurrection républicaine.
10. Porté comme « signe d'ASSOCIATION UNIVERSELLE¹¹ » – le gilet réclamait une aide fraternelle pour être boutonné dans le dos –, l'habit, mais encore les chants et les gestes symboliques inventés pour le culte, excitèrent tant la curiosité que l'on put voir 10 000 personnes dans les jardins de la propriété aux jours de parade, foule qui inquiéta les autorités déjà échaudées par une *propagation écrite* conséquente que cette *propagation orale*, d'un genre nouveau, venait redoubler. Décision fut donc prise de limiter puis d'empêcher ces démonstrations publiques de la « secte de Ménilmontant » qui, réfractaire à dessein, fut dès lors traduite en justice.
11. Parmi les poursuites : délit d'association de plus de vingt personnes (art. 291 du Code pénal), excitation à la haine et au mépris d'une classe de citoyens, attentat à la propriété en général, provocation au renversement du gouvernement du roi et outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs¹².
12. Dans son réquisitoire, l'avocat-général traduisit le point de vue des autorités : « Les Saint-Simoniens se sont mis en dehors de la société ; ils ont voulu se mettre en dehors de la loi¹³ ». L'intense propagation de leurs doctrines, de leur morale nouvelle jette « au sein de tous des germes de corruption » et ce trouble vise « à détruire les principes sur lesquels la société [est] fondée¹⁴ ». Refusant au saint-simonisme tout caractère religieux, il opposa l'association du « pays tout entier » et « sa conservation » aux « principes de désorganisation et de corruption », à « la destruction de l'ordre social » portés par ceux qui « attaquent la propriété », qui attaquent « la position de la femme dans les lois » et se proclament « le parti politique des travailleurs ». La « grande société » se doit ainsi de repousser et dissoudre la petite tant elle a besoin, pour sa conservation, de « prévenir les bouleversements » et « nous qui sommes la grande société » demandons « la dissolution de la petite » qui, au mépris de ses devoirs, cherche à « faire impression sur le peuple¹⁵. »
13. À cette critique dans l'ordre social succéda celle dans l'ordre moral où ces doctrines perverses et dégoûtantes, professées opiniâtement et propagées audacieusement, faisaient naître « la répulsion du mépris¹⁶ ». Cette dénonciation accablante, adossée à une lettre de Cécile Fournel réduite au silence pour avoir voulu protester, fut achevée par la lecture de *La Femme*, article du 12 janvier 1832 écrit par Duveyrier et dans lequel la volupté

immorale du saint-simonisme semblait pactiser avec la débauche abjecte du fouriérisme :

On verrait des hommes et des femmes unis par un amour sans exemple et sans nom, puisqu'il ne connaîtrait ni le refroidissement ni la jalousie ; des hommes et des femmes qui se donneraient à plusieurs, sans jamais cesser d'être l'un à l'autre, et dont l'amour serait, au contraire, comme un divin banquet augmentant de magnificence, en raison du nombre et du choix des convives¹⁷...

14. Si tout était en place pour écraser ces agissements inconvenants, l'intervention de la justice fut au contraire perçue par les saint-simoniens comme une aubaine : non pas un tribunal, mais une tribune pour faire entendre leurs voix d'une manière plus claire, pour en accélérer la propagation¹⁸ et dès lors, le procès fut abordé tel une scène.



Figure 1. Les saint-simoniens aux abords du Palais de Justice.

Gravure reproduite dans C. Libert, *Saint-Simon*, Paris, Les Contemporains, s. d., p. 16. (coll. F. Perrier).

15. On commença par publier dans les journaux le parcours qu'emprunteront les saint-simoniens à travers Paris pour rejoindre l'Île de la Cité¹⁹ puis, au matin du 27 août, toute la famille en grande tenue forma une procession soigneusement étudiée pour impressionner. Accompagné d'un grand nombre d'hommes et de femmes habitués aux chants saint-simoniens, le

cortège progressa ensuite dans le « silence attentif²⁰ » d'une foule immense venue voir passer Enfantin²¹ et ses fils revêtus du costume, ce gage de moralité qui, aux yeux de tous, distinguait ceux qui luttent pour le commun affranchissement de la femme et du peuple²².

16. À l'issue d'un procès de deux jours, tous les prévenus furent déclarés coupables, Enfantin et Chevalier envoyés en prison pour une année. Fustigeant l'association qui « cherche à séduire le peuple en exerçant sur lui de l'influence par des cérémonies et par des ramifications dans les faubourgs », le Président avait pour conclure répété ses attaques contre ceux qui « veulent régner par la volupté et par la dissolution²³. »
17. Largement prévisible dans ses attendus, le procès le fut toutefois bien moins dans son déroulement comme en atteste la table des matières du Procès au chapitre : « Incident du regard. — Suspension de l'audience²⁴ ». Cet épisode est présenté comme ce qui mit en déroute le bon fonctionnement de la justice et telle semble avoir été l'ambition délibérée d'Enfantin dont l'attitude, les faits et gestes, dont le jeu du regard doublé de poses silencieuses, eurent pour effet d'exaspérer juges et jurés jusqu'à provoquer leur départ de la salle d'audience. Ainsi, par sa seule *corpeaugraphie*, Enfantin parviendra à substituer à la logique de l'institution celle de l'attraction²⁵.
18. Au fil du procès, le jeu des différents regards sera systématiquement noté, regards dirigés vers les accusateurs, les jurés, les témoins, le public ou, à plusieurs reprises, sur tel détail ou peinture située dans la salle d'audience.

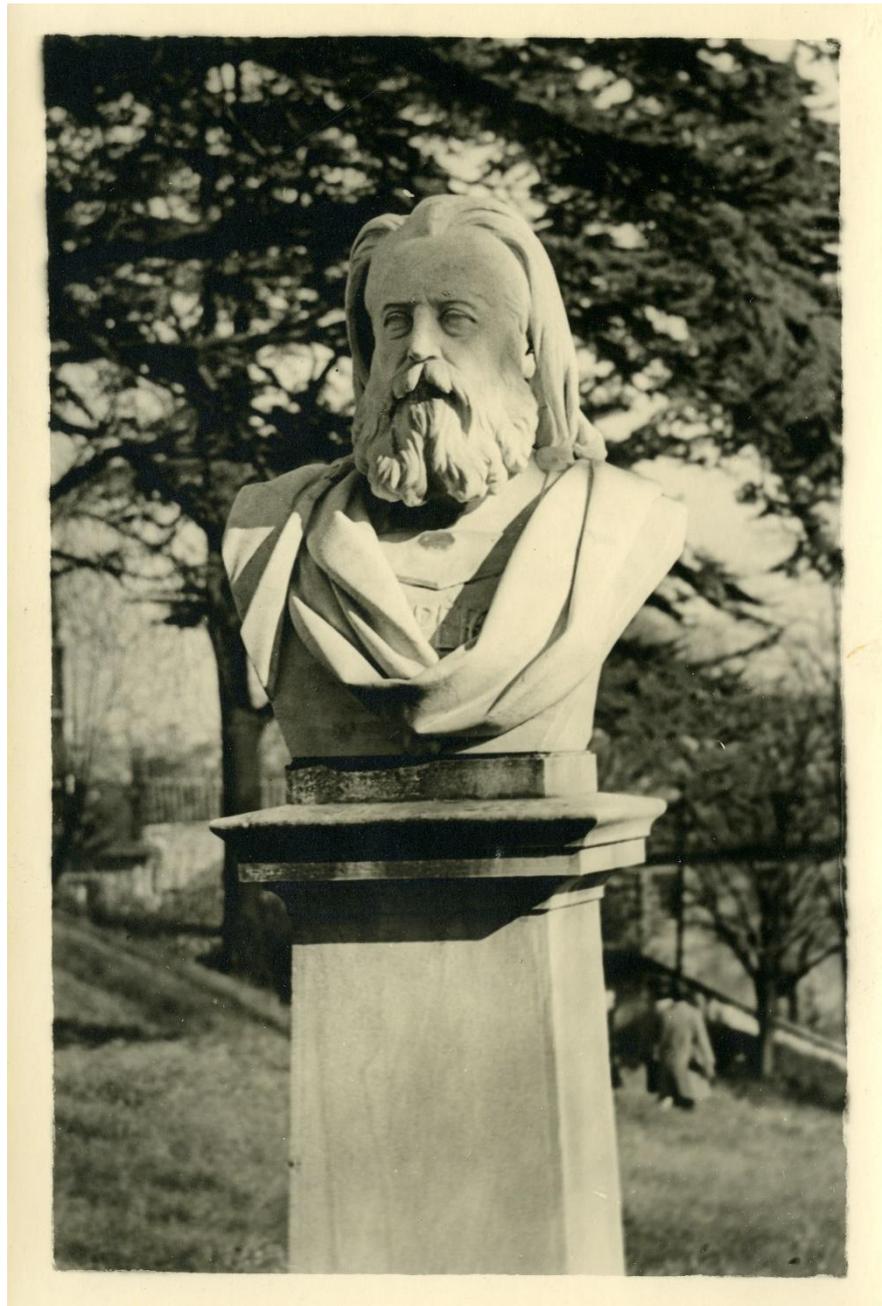


Figure 2. *Buste d'Enfantin* par Aimé Millet (1866).

Version en marbre photographiée en mars 1961 (Studio P. Duroulet) dans le parc de la mairie d'Oullins (Rhône), jadis propriété du saint-simonien Arlès-Dufour. Une copie en pierre surmonte la tombe d'Enfantin au Père-Lachaise. (coll. F. Perrier).

19. Enfantin, décrit par sa beauté calme et cette manière singulière de promener « ses regards sur l'assemblée²⁶ », lui vers qui les témoins se tournent pour recueillir « une inspiration d'ardeur, de paix et d'amour²⁷ », Enfantin pourtant déçoit. Son intervention, beaucoup plus courte que de coutume à en croire les témoignages sur sa capacité habituelle d'emporter l'adhésion, apparaît aussi sans vigueur aux habitués des salles d'audience. Pourquoi ? Précisément parce que le Père choisit pour mode d'expression son corps

dans un lieu où sont attendus les éclats nés de la virtuosité rhétorique. Où il faudrait en effet séduire par la vitesse étincelante du verbe, Enfantin réduit son discours oral, il le ralentit même au profit d'une corpeaugraphie rétive aux codes de la justice et dont témoignent ses poses, ses regards, ses silences, tout un tissu de gestes performatifs destinés à subvertir le cérémonial d'assujettissement au pouvoir²⁸.

20. Invité à parler, il se fait d'abord prier, « se lève gravement », place sa main droite sur sa poitrine puis parcourt si « lentement de son regard l'auditoire, les jurés et les juges », qu'il est immédiatement interrompu par le Président magnanime qui lui offre quelques instants pour se recueillir²⁹.
21. Cette singulière attitude est en réalité une matrice inaugurale qui va scander son intervention, la ponctuer systématiquement. Sur les dix-huit pages de cette dernière, le jeu silencieux de son regard est ainsi souligné à vingt-cinq reprises et si l'on retient la partie juste avant l'interruption de séance, c'est à vingt-quatre reprises qu'est marquée cette attitude dont l'objet évident est, par sa fréquence, de provoquer un incident³⁰.
22. Les termes varient peu, contrastant précisément avec l'impatience et l'irritation de la Cour contrainte de se retirer en abandonnant la salle au seul plaisir, à la seule satisfaction d'Enfantin :

Le PÈRE arrête quelques instans encore ses regards - LE PÈRE s'arrête un instant, et considère alternativement les juges et les jurés - LE PÈRE s'arrête encore, et regarde les juges et l'Avocat-Général. Un mouvement d'impatience se manifeste dans la Cour - LE PÈRE s'arrête en regardant - LE PÈRE s'arrête en fixant ses regards sur sa famille et sur le jury [...]. En ce moment l'impatience de la Cour paraît très-grande, le Président s'agite ainsi que les deux conseillers. L'Avocat-général témoigne très-vivement son irritation - LE PÈRE promène ses regards sur l'auditoire - LE PÈRE passe en revue la Cour, le jury et l'auditoire [...]. L'impatience de la Cour augmente - LE PÈRE regarde avec calme ; le Président, les juges, l'Avocat-Général et le jury manifestent visiblement leur irritation - Pendant ces dernières paroles l'irritation de la Cour était à son comble ; le PÈRE qui n'avait pas cessé de fixer ses regards sur les juges, continuait à les regarder silencieusement et avec un calme sévère. Après quelques instans, pendant lesquels le Président et les juges s'entretenaient vivement, le Président se lève avec humeur et dit, en se dirigeant rapidement vers la chambre du conseil : *L'audience est suspendue. Nous ne sommes pas ici pour attendre le résultat de vos contemplations.* Le PÈRE suit de son regard la Cour qui se retire, il accompagne de même le départ du jury, puis il se tourne en souriant vers l'auditoire qui examine cette scène dans le plus profond silence³¹.

23. Or, ce jeu du regard n'est pas seulement imposé à la Cour, il lui est aussi expliqué, il a valeur de leçon administrée au pouvoir, il s'arroge les vertus de la conférence didactique, mais une conférence performée et ainsi l'entend Enfantin qui, dès sa prise de parole, souligne qu'il n'a pas à se défendre, ni à se justifier, mais à enseigner :

J'ENSEIGNE. J'enseigne à tous ce qu'ils sont et ce que nous sommes, et voilà pourquoi, moi et mes fils, nous sommes devant la justice ; car la justice nouvelle doit se faire connaître à tous, et pour cela, il faut d'abord que, provoquée par la justice ancienne, elle montre clairement l'incompétence des organes de la LOI ancienne pour juger les apôtres de la LOI nouvelle. (Le PÈRE s'arrête un instant, et considère alternativement les juges et les jurés³².)

24. Cet enseignement positif, « vous enseigner qui nous sommes », se déroule aussi selon une voie négative³³ lorsqu'il intime aux jurés de s'abstenir « de juger sur ce [qu'ils ne connaissent] pas³⁴ ». Enfantin veut donc fixer l'attention de la Cour sur les éléments constitutifs de son incompétence et toute son attitude s'y emploie : « Nous avons voulu que tous les incidents du procès justifiassent radicalement votre incompétence », des incidents, dit-il, « prolongés quelquefois avec une ténacité toute particulière » comme en témoigne celui du regard : calcul « fait à l'avance³⁵. »

25. Et c'est bien cette incompétence que la question du sensible vient crûment révéler. Aux réponses mécaniques et serviles exigées par la Cour, les saint-simoniens opposent l'affection religieuse qui les rassemble en une communauté unie par les liens du sensible, ceux, fraternels, de l'amitié voire même de l'amour. Or, c'est précisément cette part du sensible que scrute le regard d'Enfantin, c'est elle qu'il souhaite percer à jour en se faisant voyant, terme dont le gratifiera Victor Hugo³⁶. Et Enfantin d'insister :

J'ai besoin de VOIR qui m'entoure [...] de VOIR qui m'entoure et d'ÊTRE VU [...] je désire apprendre à M. l'Avocat-Général l'influence puissante de la forme, de la chair, des sens, et pour cela lui faire sentir celle du regard³⁷.

26. Et Enfantin de marteler qu'il est ici pour « apprendre la puissance qui existe dans la chair, dans le corps, indépendamment de la parole. C'est même là toute la cause³⁸ ». Repoussant tout « mépris pour la BEAUTÉ³⁹ », toute indifférence pour la forme, il précise encore :

Je sens bien aussi, lorsque silencieux je fixe mes regards sur vous, et lorsque vous-mêmes me regardez, que nous exerçons, vous sur moi et moi sur vous, une influence qui tient non à votre intelligence que j'ignore, ni à la mienne qui n'a point alors de parole, mais au geste, à l'expression qui se peint sur vos figures et sur la mienne⁴⁰.

27. Resté seul avec le public, il revient sur son attitude volontaire et l'usage de cette « puissance du regard » :

Encore une justification de leur incompétence ; ils nient la puissance morale des sens, et ils ne comprennent point que sans parler, et seulement par mon regard, j'ai pu leur faire perdre le calme qui convenait à leur rôle⁴¹.

28. Au retour de la Cour, ses explications se poursuivront pour décrypter ce qu'il sait rester incompris de ses interlocuteurs :

On n'a pas senti que la meilleure manière de prouver la puissance des SENS n'était pas de parler mais d'AGIR, qu'il convenait moins de raisonner que de se MONTRER, que j'avais moins à nous faire écouter qu'à nous faire VOIR

29. Et de conclure brusquement, fermant la parenthèse d'un enseignement vivant par le geste et par le regard : « Au reste, vous attendez de moi, selon l'usage, un discours ; je vais parler⁴². »

30. Les auteurs du compte rendu notent alors : « La parole du PÈRE, qui jusqu'ici, avait été lente et entrecoupée de longs silences, pendant lesquels sa physionomie seule parlait, prend dès ce moment une marche plus rapide. »

31. La rupture nette mentionnée ici entre un discours oral normé qui vient classiquement répondre aux injonctions de la justice et une corpeaographie déroutante qui le précède pour mieux dénoncer sa facticité est aussi une coupure grâce à laquelle s'affirme la dimension performative de la corpeaographie d'Enfantin et cela en toute primauté, quand il joue explicitement du rapport de son regard ou de ses gestes au verbe ou à la parole pour inaugurer une « conférence-performance » inédite d'un point de vue historique et qui vient, par sa nature même, creuser l'écart avec les modes convenus de défense au profit d'une attaque frontale de la prééminence traditionnellement accordée au logos et à son oubli des corps souffrants et aliénés comme des corps aimants et exaltés.

32. À l'univocité du discours dominant, Enfantin oppose ainsi, quand « sa physionomie seule parlait⁴³ », une plurivocité énigmatique paradoxalement articulée sur des silences qui n'en sont pas moins explicites, c'est-à-dire agissants par leur résonance sensible immédiate.

33. Que signifie dès lors une physionomie à pleines voix et que recouvre ce pluriel ?

34. Derrière cette expression, il faut entendre la prépondérance accordée aux actes sur les idées, celle des faits et gestes car, disent les saint-simoniens, « nous vivons surtout dans un siècle où les hommes se jugent par leurs actes plus que par les discours⁴⁴. »
35. L'enseignement vivant⁴⁵, la loi vivante⁴⁶, doivent s'incarner, prendre forme et beauté vivantes, non par la captation et la séduction mais, comme l'écrira Enfantin dès février 1832, par l'affection comme par l'attraction⁴⁷. Nulle beauté ne doit rester éthérée, chose abstraite, elle doit prendre forme, prendre corps et devenir, avec les plaisirs, un « puissant levier de civilisation et de progrès⁴⁸ », seule voie possible d'une réhabilitation de la chair.
36. La physionomie à pleines voix relève donc de l'incarnation plurielle et si Enfantin participe ici d'une « conférence-performance » face à ses juges, au public, c'est qu'il fait tour à tour de son corps, de sa physionomie, le porte-voix sensible des aliénations, des exploitations, des prostitutions garantes d'un ordre social abhorré que son regard mutique vient défier dans les yeux. Autrement dit, ce qui se joue par la « puissance du regard » que porte cette physionomie à pleines voix, ce que dit avec ses silences cette « conférence-performance », n'est rien moins que la dénonciation d'une justice prostitutionnelle et adultérine au profit d'un appel à l'émancipation qui s'adresse d'abord et avant tout aux femmes par la voie du sensible, par celle de l'art et des artistes.
37. Pour le comprendre, il faut rappeler la dénonciation précise, constante et virulente de la prostitution par les saint-simoniens. Qu'elle prospère dans les territoires colonisés où les femmes sont « esclaves, vendues, achetées », ou sous les fenêtres des bourgeois européens, la prostitution se maintient sous couvert et au bénéfice du gouvernement⁴⁹, du « désir d'homme », du pouvoir mâle⁵⁰.
38. À cela, les saint-simoniens opposent le couple insécable lutte des classes et émancipation de la femme⁵¹ : « Nous avons à chasser du monde l'exploitation de l'homme par l'homme, et celle plus brutale encore de la femme par l'homme. Notre œuvre [...] c'est surtout détruire cette double conscription qui pèse sur le fils et sur la fille du peuple, qui envoie le premier à l'armée pour en faire de la chair à canon, et qui, de la seconde, fait de la chair à prostitution⁵². »
39. Seulement, pour ne pas risquer une répression plus féroce, l'émancipation se doit d'être pacifiste et progressive, ses voies seront donc celles d'une réhabilitation passionnée⁵³ de la chair et des sens que la famille

saint-simonienne incarnera paradoxalement à Ménilmontant puisque, pour « apprendre au monde que la chair est bonne », les disciples mèneront une vie chaste et pure⁵⁴ avant la « communion universelle de travail et de jouissances⁵⁵ » que devait provoquer l'arrivée de la femme-messie⁵⁶.

40. Pour Enfantin, « sanctification de la beauté » et « réhabilitation de la chair » vont de pair. Il faut « rendre justice éclatante à une puissance qui jusqu'ici n'a été employée qu'à opprimer, à tromper, à démoraliser, et qui doit et peut être salutaire, vraie et moralisante. Je parle de la puissance de la beauté, c'est aussi parler de celle de la FEMME⁵⁷. »
41. À l'autorité despotique et patriarcale constitutive de la société traditionnelle et qui, par « l'esprit prétend à la domination de la chair, comme L'HOMME à celle de la FEMME⁵⁸ », il oppose la réhabilitation de la chair dont il se veut la physionomie parlante, la marque tangible, la preuve vivante, lui que DIEU « a donné comme exemple et comme guide », mais un guide paradoxalement démuné, un exemple incomplet et mutilé qui attend en effet le moment espéré « où la parole de libération pour la femme, où le VERBE nouveau de DIEU se sera incarné dans la femme⁵⁹ » pour l'arracher à son avilissante servitude.
42. Si l'harmonieuse union de la chair et de l'esprit caractérisera le « couple de l'avenir », Enfantin reste donc pour le moment seul au bord de la scène, debout devant les trônes vacants, calme et muet, les yeux tournés vers la Mère à venir : la femme-messie.



Figure 3. Enfantin debout devant les trônes vacants du Père et de la Mère et attendant pour s'asseoir l'avènement de la femme-messie, le surgissement de sa parole émancipatrice.

Gravure de Philipoteau. (coll. F. Perrier).

43. Au début du procès, à un instant souvent occulté dans les restitutions officielles des débats, Enfantin souhaitait pour conseils deux femmes, ce qui, au motif de leur sexe, lui fut refusé. À ce « refus d'accepter des femmes pour conseils dans une affaire qui intéresse si vivement les femmes », il voulut

donner « une grande publicité⁶⁰ », esquissant ainsi la scène, pour partie muette, sur laquelle il allait se produire.

44. Empêchées de prendre la parole, réduites au silence, ces femmes écrivirent ensuite des protestations, dénonçant la brutalité avec laquelle leur « parole vivante » avait été repoussée⁶¹. Cécile Fournel se félicita qu'ait été ainsi « constaté aux yeux de tous l'exploitation de la femme et du faible » et nota, ironique à l'endroit du Président, que « tout ce qu'une femme même aurait pu dire n'aurait jamais remplacé cet enseignement vivant que vous avez bien voulu donner⁶² ». Aglaé Saint-Hilaire magnifia Enfantin, sa capacité « de sentir toutes les douleurs des femmes, toutes les douleurs des prolétaires, et de révéler la parole nouvelle qui déterminera leur affranchissement⁶³ ». Autrement dit, où Enfantin voulait voir et entendre des femmes, ne se montra que leur absence contrainte : un manque, un vide criant, que de son regard silencieux il s'employa à redoubler, éloquente performance tournée en muette conférence.
45. Depuis novembre 1831, il théorisa la mutilation de l'humanité tant que la femme libre n'a pas pris la parole, cette parole souveraine qu'il s'employa à encourager, à recueillir pour que cesse enfin « l'exclusion de la femme du temple, de la politique, sa subalternité par rapport à l'homme », pour que cesse « l'exclusion de la femme dans le christianisme, l'anathème contre la *chair*⁶⁴ ». Dix mois avant son procès, Enfantin semblait à ce jeu vouloir concentrer sur sa personne toutes les déviances que l'ordre social conservateur pourraient lui imputer, comme s'il avait délibérément voulu libérer une place à ses côtés, une place ménagée par lui pour la femme libre, en attendant la promulgation de « la LOI MORALE de l'avenir, qui ne peut pas être révélée sans la femme⁶⁵ », ni sans la « création d'un CULTE nouveau⁶⁶. »
46. Étrangement, le regard a déjà ici sa part. À ses fils, Enfantin recommande de ne pas presser la femme à parler, de laisser agir ses seuls encouragements : « Vous devez même fermer vos yeux de manière à ne pas faire tomber sur la femme, par vos regards, le poids de la chaîne chrétienne, et à ne pas faire tomber non plus involontairement sur elle le poids plus épouvantable du désir payen⁶⁷ ». À cet égard, il le précisera à plusieurs reprises dès février 1832, l'appel à l'affranchissement de la femme n'est ni un ordre, ni une loi, ni un commandement : « c'est un APPEL À L'AFFRANCHISSEMENT, à la *liberté*, à la *vérité*, fait à la femme, pour qu'elle vienne s'associer à nous en toute *vérité*, en toute *liberté*⁶⁸. »

47. Entre la loi chrétienne rejetée d'exploitation de la femme par l'homme et ce qu'Enfantin assume alors comme « une exagération, comme une limite extrême », l'enjeu est clair : il s'agit pour lui de déployer le plus largement possible un espace vierge, l'espace d'une utopie, de l'ouvrir, cet espace, suffisamment, pour que la femme s'en empare, s'y engouffre et puisse s'y « prononcer librement⁶⁹ », fût-ce même, avance-t-il, pour se retourner violemment contre les auteurs de cette adresse.
48. Telle serait donc bien la fonction du regard silencieux d'Enfantin lors de son procès : de souligner du regard l'absence des femmes, leur refoulement des lieux de pouvoir et de faire entendre, par son silence même, leur parole interdite, cette parole encore à venir.
49. Physionomie à pleines voix, Enfantin inverse ici les rôles par sa corpeaographie : il se limite au mutisme et à l'apparence de séduction auxquels la femme est réduite dans la société et l'invite à parler dans le lieu précis où l'autorité mâle dicte à sa place, en lieu et place de son autonomie.
50. Le mutisme d'Enfantin qui regarde est ainsi un enseignement parlant : il confère à la femme émancipée une place qui saute aux yeux dans un fracas assourdissant : celle, toute tangible, d'une absence aveuglante dont l'action cependant porte jusqu'à provoquer l'éviction, non plus celle des femmes mais bien, renversement inattendu et déflagration inouïe pour un court laps de temps, celle de l'ordre moral.
51. Au matin du 28 août 1832, le regard d'Enfantin n'est en vérité vide que pour les seuls aveugles, pour ceux que le pouvoir abuse. Depuis le 15 août, jour de l'Assomption, paraît en effet une petite brochure « rédigée et publiée par des femmes » indépendantes, des « saint-simoniennes » qui ne signent que de leurs prénoms.
52. Son titre : LA FEMME LIBRE.
Son sous-titre : APOSTOLAT DES FEMMES.
Son premier article : APPEL AUX FEMMES.
Ses premiers mots : « Lorsque tous les peuples s'agitent au nom de Liberté, et que le prolétaire réclame son affranchissement, nous, femmes, resterons-nous passives devant ce grand mouvement d'émancipation sociale qui s'opère sous nos yeux⁷⁰. »

Bibliographie :

Affranchissement des femmes : Religion Saint-Simonienne. Affranchissement des femmes. Prédication du 1^{er} janvier 1832, par Abel Transon, Paris, Au Bureau du Globe, 1832.

Alem Jean-Pierre, *Enfantin. Le Prophète aux Sept Visages*, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1963.

d'Allemagne Henry-René, *Les saint-simoniens. 1827-1837*, Préface de Charléty S., Paris, Gründ, 1930.

d'Allemagne Henry-René, « Le saint-simonisme et l'image », *Arts et Métiers graphiques*, n° 38, Paris, 15 juillet 1937.

Barreau de Paris, *Le Procès des saint-simoniens. Discours prononcé par M. Marcel Pournin à l'ouverture de la Conférence des Avocats le 1^{er} décembre 1906*, Paris, Alcan-Lévy, 1907.

Breton André, *Œuvres complètes*, t. III, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1999.

Charléty Sébastien, *Enfantin*, Paris, Félix Alcan, 1930, coll. Réformateurs sociaux.

Chevalier-Marescq Henri (dir.), *Revue des Grands Procès contemporains*, Paris, Chevalier-Marescq A. et C^{ie}, Année 1899, t. XVII.

Gazette des Tribunaux. Journal de Jurisprudence et des débats judiciaires, Paris, Lundi 27 Mardi 28 août 1832 (n° 2196) et Mercredi 29 août 1832 (n° 2197).

Hugo Victor, « Lettre à Enfantin du 7 juin 1856 », *Correspondance*, t. II, Paris, A. Michel, 1950.

Journal des Débats politiques et littéraires, Paris, Mardi 28 août 1832, Mercredi 29 août 1832 et Samedi 20 octobre 1832.

Le Constitutionnel. Journal du commerce politique et littéraire, Paris, Lundi 27 août 1832 (n° 240), Mardi 28 août 1832 (n° 241) et Mercredi 29 août 1832 (n° 242).

Lettre du Père Enfantin : Religion Saint-Simonienne. Lettre du Père Enfantin à Charles Duveyrier. Lettre du Père Enfantin à François et à Peiffer. Chefs de l'Eglise de Lyon. Le Prêtre - L'Homme et la Femme (extrait du *Globe* du 18 juin 1831), Paris, Everat, 1831.

Œuvres de Saint-Simon & d'Enfantin publiées par les membres du conseil institué par Enfantin pour l'exécution de ses dernières volontés et précédées de deux notices historiques, Paris, E. Dentu, 1866, Septième volume et Huitième volume.

PAROLE DU PÈRE À LA COUR D'ASSISES. 8 avril 1833, Paris, Johanneau, 1833.

Régnier Philippe et Coilly Nathalie (dir.), *Le siècle des saint-simoniens. Du Nouveau christianisme au canal de Suez*, cat. exp. (Bibliothèque de l'Arsenal, 28 nov. 2006-25 fév. 2007), Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 2006.

Régnier Philippe, « Les femmes saint-simoniennes : de l'égalité octroyée à l'autonomie forcée, puis revendiquée », *Femmes dans la cité. 1815-1871*, Corbin Alain, Lalouette Jacqueline, Riot-Sarcey Michèle (dir.), Grâne, Créaphis, 1987.

Religion Saint-Simonienne. MORALE. Réunion générale de la famille. ENSEIGNEMENS DU PERE SUPREME. LES TROIS FAMILLES, Paris, Librairie saint-simonienne, avril 1832.

Religion Saint-Simonienne. PROCÈS EN LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE, les 27 et 28 août 1832. Avec les Portraits du PÈRE, de Michel-Chevalier, de Barrault, de Ch. Duveyrier, Lithographiés d'après Coignet, Paris, A la Librairie Saint-Simonienne, 1832.

Revue des Deux Mondes, Paris, Au bureau de la Revue des Deux Mondes, Tome septième, Septembre 1832, « Chronique de la quinzaine » et Huitième volume, Octobre 1832, « Chronique de la quinzaine ».

Saint-Simon Claude-Henri, « L'artiste, le savant et l'industriel », Œuvres, t. v, Paris, Anthropos (1825) 1966.

Notes :

¹ Rapidement publiées par les saint-simoniens avec la reprise d'articles de journaux et de lettres publiques ou privées, les minutes du Procès sont notre source principale : Religion Saint-Simonienne. PROCÈS EN LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE, les 27 et 28 août 1832. Avec les Portraits du PÈRE, de MICHEL-CHEVALIER, de BARRAULT, DE CH. DUVEYRIER, Paris, A la Librairie Saint-Simonienne, 1832, 408 p. Nous conservons orthographe et typographie d'origine.

² Ni imitation de figures corporelles, ni consignation de leur succession construite en vue de leur reproduction, la corpeagraphie désignerait, dit ici succinctement, l'expression intime d'un discours sensible singulier innervé de gestes et de postures, de regards s'inscrivant dans l'espace (graphie) non à des fins de représentation, mais en vue d'une incarnation en soi politique (corps-peau), un discours sensible prenant ainsi corps indépendamment de toute dictée extérieure, loin de toute subordination à l'écrit. La corpeagraphie n'est pas sans relation avec la topeagraphie ; cf. Florent Perrier, topeaographies de l'utopie : esquisses sur l'art, l'utopie et le politique, Paris, Payot, coll. Critique de la politique, 2015.

³ L'expression « enfance d'une performance » dit aussi bien l'anachronisme que la nécessité dans l'usage, ici, du terme de « performance » : anachronisme évident sur le plan historique, mais nécessité tout autant car, comme on va le voir, l'incident du regard est un jeu continu d'interactions volontairement provoquées entre l'accusé, les jurés, les témoins, la cour aussi bien que la salle en son entier, interactions multipliées en outre par les formes convoquées sans privilèges ni hiérarchisation : postures corporelles, discours oral (en cela conférence), références à l'écrit juridique comme aux écrits politiques saint-simoniens, influences avérées ou supposées sur les disciples comme sur la population en général. Le caractère artistique de cette « enfance d'une performance » n'est pas en reste puisque s'ajoutent aux interactions déjà mentionnées celles sollicitées par toute une culture spécifiquement saint-simonienne du chant choral, du costume imagé, de la poésie proférée en public ou de la procession urbaine et où tout concourt à entraîner vers l'action collective celles et ceux auxquels ces différents moyens sensibles conjugués s'adressent.

⁴ Sur l'importante iconographie populaire diffusée autour de cet épisode, voir Henry-René d'Allemagne, Les saint-simoniens, Paris, Gründ, 1930 ; du même auteur, « Le saint-simonisme et l'image », Arts et Métiers graphiques, n° 38, Paris, 15 juillet 1937 ou le catalogue de l'exposition Le siècle des saint-simoniens, Paris, BnF, 2006, présentée à la Bibliothèque de l'Arsenal.

⁵ Saint-Simon C.-H., « L'artiste, le savant et l'industriel », Œuvres, t. v, Paris, Anthropos (1825) 1966, p. 210-213.

⁶ « Enfantin », feuillet manuscrit en deux versions d'André Breton reproduit sur le site Atelier André Breton. URL : <http://www.andrebretton.fr> [consulté le 14 juillet 2019]. Ce texte était sans doute destiné au catalogue de l'Exposition internationale du Surréalisme ÉROS de 1960 et à son « Lexique succinct

de l'érotisme ». Il précise combien le seul nom d'Enfantin « offre une cible idéale à tous les rampants et aberrants de gauche comme de droite » et combien l'affranchissement de la femme par la femme se démarque des « prétendues conquêtes ultérieures du féminisme [qui en] constituent, il va sans dire, la négation absolue ». Cf. également la IV^e des Conférences d'Haïti de 1946 (André Breton, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, t. III, 1999, p. 261-264).

⁷ Religion Saint-Simonienne. PROCÈS EN LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE, les 27 et 28 août 1832. Avec les Portraits du PÈRE, de MICHEL-CHEVALIER, de BARRAULT, DE CH. DUVEYRIER, Paris, A la Librairie Saint-Simonienne, 1832, p. 20.

⁸ Ibid., p. 24.

⁹ Ibid., p. 19. Parmi les 36 membres de la famille de Ménilmontant, figuraient deux musiciens ou compositeurs (Félicien David, Dominique Tajan-Rogé) et trois peintres (Paul Justus, Joseph Machereau, Raymond Bonheur).

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid., p. 296.

¹² Cf. Ibid., p. 17.

¹³ Ibid., p. 53.

¹⁴ Ibid., p. 56.

¹⁵ Ibid., p. 61-62.

¹⁶ Ibid., p. 67.

¹⁷ Ibid., p. 69.

¹⁸ Enfantin « a rendu grâce à ceux qui avaient cru devoir employer contre nous des moyens qui auront pour résultat de faire connaître d'une manière plus éclatante au monde la LOYAUTÉ et la GRANDEUR de la mission que DIEU nous a donnée. » L'article du Globe sur l'intervention des autorités rue Monsigny le 22 janvier 1832 précise : « Ainsi a commencé contre nous la persécution. Nous ne l'avons point provoquée ; mais nous l'acceptons avec calme, persuadés que, grâce à nos efforts et grâce à l'appui de tous les hommes généreux, ces poursuites, que rien ne justifie, accéléreront la vitesse de la propagation de notre foi. » Ibid., p. 7-8.

¹⁹ « Les Saint-Simoniens nous adressent le programme de la marche qu'ils doivent suivre demain pour se rendre au Palais de Justice » suivi d'une liste de rues et boulevards, dans *Le Constitutionnel*, n° 240, Paris, Lundi 27 août 1832, p. 2. À elle seule, cette publicité donnée à un parcours suivi dans les rues de la cité pourrait être analysée aussi comme l'enfance d'une performance.

²⁰ Religion Saint-Simonienne. PROCÈS EN LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE, les 27 et 28 août 1832, op. cit., p. 32.

²¹ Ce jour-là et pendant tout le procès, Enfantin « portait un habit semblable à ceux de la famille, mais de couleur plus claire. Sur sa poitrine étaient écrits comme de coutume, ces mots : LE PÈRE. » Ibid.

²² « Qui verra l'habit que nous portons, pourra dire où il l'a vu, dans quelle occasion il l'a rencontré sur son passage, il pourra suivre, étudier les démarches de celui qui le porte, et lorsqu'un jour peut-être, sur cette poitrine sera écrit le nom de chacun de nous, ce nom qui rappellera à la femme et au peuple nos efforts particuliers pour leur commun affranchissement et nos titres individuels à leur amour et à leur respect, ce nom sera l'histoire d'une vie entière. » Ibid., p. 122.

²³ Ibid., p. 301-302.

²⁴ Ibid., p. 402.

²⁵ Ce point passionnait Miguel Abensour qui, lors de longues conversations sur Enfantin, m'encouragea vivement à écrire sur l'incident du regard.

²⁶ Religion Saint-Simonienne. PROCÈS EN LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE, les 27 et 28 août 1832, op. cit., p. 36.

²⁷ Ibid., p. 205.

²⁸ Enfantin ne se résout pas aux « effets de manche » permis dans l'enceinte judiciaire par la robe des avocats qui indistingue tout corps singulier (soumission à la cécité supposée de la justice) quand lui-même souhaite, justement, exalter toutes les singularités plurielles contenues en chacun.

²⁹ Ibid., p. 214.

³⁰ Les sources saint-simoniennes pourraient être suspectes d'insister sur un épisode clairement en défaveur du pouvoir, mais aucune des autres sources du procès, journalistique ou judiciaire, ne fait non plus l'impasse sur la « performance » d'Enfantin.

³¹ Ibid., p. 214-220. Les tirets marquent ici les coupes entre différents paragraphes.

³² Ibid., p. 214.

³³ Michel Chevalier précisera dans une lettre au *Journal des Débats* du 29 août 1832 : « On lui contestait l'influence de la forme, la puissance du regard, aussitôt il a donné au tribunal, aux jurés et à tous la démonstration, par voie négative, de cette puissance, de cette influence, en montrant que son regard suffisait pour faire sortir de la salle, le Président et les conseillers. » Ibid., p. 319.

³⁴ Ibid., p. 215.

³⁵ Ibid.

³⁶ « Vous êtes un des voyants de la vie universelle » : Victor Hugo, « Lettre à Enfantin du 7 juin 1856 », *Correspondance*, t. II, Paris, A. Michel, 1950, p. 249. Cette lettre est citée par André Breton.

³⁷ Provocation en partie puisqu'à la suite de la réaction à vif de l'Avocat-Général — « vous n'avez à me donner de leçons ni sur le regard ni sur aucune autre chose. Je vous engage à vous défendre d'une manière plus conforme aux habitudes de l'audience » —, Enfantin martèle sa position, affirmant que si l'homme s'inspire, « c'est aussi en VOYANT, en TOUCHANT le milieu qui l'environne ; que ce n'est pas seulement par l'esprit, mais aussi par les SENS, qu'il élève son âme ; ainsi, c'est par la nature du REGARD que je dirige sur vous, Messieurs, que je lis sur vos visages la pensée qui vous anime, comme je voudrais vous apprendre à lire la mienne sur ma face ; et c'est aussi en vous voyant tous, que je fais naître en vous telle ou telle pensée bienveillante ou hostile. [...] Car je crois révéler toute ma pensée sur ma figure. » *Religion Saint-Simonienne. PROCÈS EN LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE*, les 27 et 28 août 1832, op. cit., p. 217-218.

³⁸ Ibid.

³⁹ « Je veux faire sentir et comprendre à tous quelle peut être la puissance morale de la beauté, afin de la laver des souillures que votre mépris affecté pour elle lui fait contracter, afin de la retirer de la fange où elle cherche et où elle trouve frauduleusement et honteusement les hommages que vous lui refusez publiquement. » Ibid., p. 219.

⁴⁰ Ibid., p. 218.

⁴¹ Ibid., p. 220.

⁴² Ibid., p. 221.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Ibid., p. 40.

⁴⁵ L'enseignement vivant fut une priorité pour les saint-simoniens aussi bien que la propagation écrite : « La propagation de la foi saint-simonienne a eu lieu d'abord au moyen d'enseignemens et de prédications, c'était notre foi parlée. Il y avait aussi la foi écrite, c'était le *Globe* et la correspondance, c'étaient les nombreux écrits que nous répandions à profusion. » Ibid., p. 148. Michel Chevalier avance le chiffre de 200 000 volumes ou brochures imprimées depuis 1830.

⁴⁶ Au Président lui demandant s'il ne professe pas qu'il est « la LOI VIVANTE », le Père répond affirmativement (Ibid., p. 43) et c'est à ce titre que tous les témoins se tourneront systématiquement vers lui au moment de prêter serment, cherchant du regard son accord, geste tourné contre l'autorité de l'institution et qui entraînera de sa part leur récusation alors même qu'ils étaient plus de trente.

⁴⁷ Cf. l'article du 19 février 1832 « sur les relations de l'Homme et de la Femme » dans lequel Enfantin se démarque de la captation et de la séduction au profit de l'affection et de l'attraction : « Le couple sacerdotal s'occupera donc également du développement intellectuel et du développement physique des individus ; son pouvoir ne sera ni la CAPTATION, ni la SÉDUCTION, mais l'AFFECTION, l'ATTRACTION ; la foi spirituelle qu'il excitera pour lui ne l'entraînera pas au charlatanisme, à la tromperie, au mensonge, et ne commandera pas la superstition, la crédulité et l'ignorance : de même l'attrait charnel qu'il excitera, (je parle du couple homme et femme, unis par le lien de l'affection la plus

profonde sans être exclusive, la plus vive sans tomber jamais dans l'indifférence) ; l'attrait charnel qu'il excitera, dis-je, ne dégènera pas en délire, en libertinage, en orgie, et ne commandera pas l'idolâtrie, la prosternation, l'esclavage. Tantôt le couple sacerdotal CALMERA l'ardeur immodérée de l'intelligence ou MODÈRERA les appétis dérégés des sens ; tantôt, au contraire, il RÉVEILLERA l'intelligence apathique ou RÉCHAUFFERA les sens engourdis ; car il connaît tout le charme de la décence et de la pudeur, mais aussi toute la grâce de l'abandon et de la volupté. » (Ibid., p. 71) Enfantin réprovoe encore toute forme de magnétisme liée à la séduction des sens (Ibid., p. 94). Le volume *Religion saint-simonienne. Morale* (Paris, Librairie saint-simonienne, avril 1832) traite abondamment de la relation entre autorité, fascination et séduction, il mériterait une étude approfondie des rapports qui s'y énoncent, en vue de l'émancipation, entre artistes, prolétaires et femmes, étude à compléter par l'analyse des *Œuvres de Saint-Simon & d'Enfantin*, notamment les volumes 7 et 8 où l'on trouve par exemple, explicitement énoncée par Enfantin, la nécessité d'abandonner sa peau de bourgeois pour se faire prolétaire, *PEUPLE* (cf. le vol. 8, Paris, E. Dentu, 1866, p. 183-189), d'écrire ainsi d'un corps sensible à peau neuve : corpeaugraphie.

⁴⁸ Michel Chevalier, dans sa lettre au *Courrier français* du 31 août 1832 : « Nous pensons que la beauté et ses plaisirs cesseront d'être des causes de perdition, et deviendront un jour un puissant levier de civilisation et de progrès pour les hommes et pour les femmes. Nous le croyons de toutes nos forces, et nous consacrons notre vie à le faire sentir à autrui. » (*Religion Saint-Simonienne. PROCÈS EN LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE*, les 27 et 28 août 1832, op. cit., p. 323)

⁴⁹ Le gouvernement « autorise la prostitution, il la patente, il l'enrégimente, il la caserne. De même qu'il a une armée de fils du peuple, chair à canon qu'il jette à l'agression étrangère et à la sédition intestine, afin de garantir aux bourgeois la paisible possession de leurs propriétés, il a une armée de filles du peuple, chair banale qu'il livre à l'assouvissement de tous les appétits matériels, dont les hostilités et les émeutes sont flagrantes, afin de garantir aux bourgeois, dans leurs femmes la paisible possession de leurs instruments de plaisirs. » (Ibid., p. 211)

⁵⁰ « aujourd'hui sur toute la surface du globe, j'entends cette voix du despote mâle, réclamant pour ses plaisirs le bénéfice de la pluralité. Partout l'homme seul a fait la société, et partout il y a implanté, incrusté à son profit sous une forme ou sous une autre la prostitution des femmes. » (Ibid., p. 251)

⁵¹ Dans le cours du procès, le sort fait aux femmes n'est jamais détaché de celui du peuple, il y est ainsi question des « espérances de la femme et du peuple » (Ibid., p. 114) ; « l'esclave, c'est le prolétaire, la réprouvée, c'est la femme. » (Ibid., p. 119) Ne jamais abandonner « la cause de la partie la plus humiliée et la plus intéressante de la société, la cause des prolétaires et des femmes. » (Ibid., p. 266)

⁵² Ibid., p. 282.

⁵³ Pour éclairer la question de la réhabilitation de la chair, la comparaison avec les plaisirs de l'Opéra revient souvent, seulement l'opéra est « un vaste réservoir de puissantes excitations sensuelles, mais confusément mélangées et distribuées sans intention bienfaisante, sans ordre, sans but, sans direction », offert en outre uniquement aux privilégiés alors que, suppléant « à l'absence du peuple », ce merveilleux instrument peut, « consacré aux besoins des masses », contribuer à leur bonheur pacifique (Ibid., p. 184). Ce point dénote l'importante influence du fouriérisme chez Enfantin.

⁵⁴ Cf. Ibid., p. 270.

⁵⁵ Ibid., p. 276.

⁵⁶ « L'homme et la femme voilà l'individu social : ceci est un des points les plus élevés de notre dogme. Moi, homme seul, j'ai posé comme base d'une morale nouvelle des théories qui permettent à toute femme de dire ce qu'elle pense, ce qu'elle souffre, ce qu'elle désire, et j'appelle la femme à révéler les préceptes nouveaux qui régleront les relations des hommes et des femmes. Jusqu'à l'avènement de cette femme-messie, moi et mes fils qui venons proclamer l'affranchissement des femmes, nous vivons sous la loi du célibat, car nous réprovoons la prostitution, et toute exploitation de la femme par l'homme. » Ibid., p. 315.

⁵⁷ Ibid., p. 224.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Ibid., p. 227.

⁶⁰ Ibid., p. 34.

⁶¹ Ces lettres sont reproduites dans Ibid., p. 307 et p. 309.

⁶² Ibid., p. 307.

⁶³ Ibid., p. 317.

⁶⁴ Ibid., p. 74.

⁶⁵ Ibid., p. 79.

⁶⁶ Ibid., p. 89.

⁶⁷ Ibid., p. 80.

⁶⁸ Ibid., p. 92.

⁶⁹ Ibid., p. 80.

⁷⁰ *La Femme libre*, Paris, 15 août 1832, 1^{er} numéro, p. 1.